



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE
SECTEUR SUD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, que:

LE CONSEIL d'ADMINISTRATION, À SA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 MARS 2026, A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 43-2026 :

“Modifiant le Règlement 40-2025 ayant pour objet de déléguer certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la RISISS ”


LES PERSONNES DÉSIREUSES D'EN PRENDRE CONNAISSANCE POURRONT LE FAIRE AU BUREAU MUNICIPAL DURANT LES HEURES NORMALES DE BUREAU, SOIT:

DU LUNDI AU JEUDI

DE 7:30 HEURES À 16:00 HEURES

ET LE VENDREDI DE 7:30 HEURES À MIDI

DONNÉ À SAINT-BRUNO ce 14^{ième} jour d'avril deux mille vingt-six.


Madeleine Coulombe,
Adjointe au greffe